

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 septembre.

1. Institutions

- Adhésion de communes au SIEEDV: Le Préfet a adopté le projet de modification du périmètre du SIEEDV en l'étendant au syndicat de la Gartempe composé des communes de Angles sur Anglin, La Bussière, Pleumartin, Saint-Pierre de Maillé et Vicq sur Gartempe . Cissé, adhérent au SIEEDV, accepte cette adhésion.
- Adhésion du SIAEPA au SIVEER: Cissé, adhérent au SIVVEER, donne son accord pour l'adhésion du syndicat d'eau de Lusignan .

2. Aménagements fonciers

- Acquisition parcelles : Le Conseil Municipal accepte la proposition du propriétaire des parcelles AE 147 et 148 (issues d'un élargissement d'une voie) qui souhaite les céder à la commune pour l'euro symbolique. Les frais de bornage et d'acte notarié seront à la charge de la commune.
- Semaine Régionale de l'Arbre et plantations : Le Conseil Municipal décide de déposer une demande auprès du Conseil Régional afin d'obtenir les subventions nécessaires (à hauteur de 80% des frais) à la réalisation de plantation d'arbres sur le site de la Cour d'Hénon et à l'ancienne lagune. Il confie à Prom'Haies le soin de constituer le dossier. Le coût de l'opération s'élève à 8 824 €.

3. Bâtiments municipaux

- Travaux à l'église : La SOREGIES a lancé un appel à projet portant sur la mise en valeur du patrimoine avec versement de subventions pouvant atteindre 70%. Un dossier a été présenté concernant des aménagements de l'église et la croix hosannière (montant 35 98,29 €)
- Location : la salle polyvalente est réservée par le Crédit Agricole pour son Assemblée générale de mars 2013.

4. Assainissement

L'extension du réseau d'assainissement route de Poitiers a nécessité la mise en service de 2 postes de refoulement.

En janvier 2003, le Conseil a confié au SIVEER la compétence « contrôle, entretien, exploitations des postes de relèvement ».

Le Conseil décide de mettre à disposition du SIVEER ces 2 postes.

5. Finances

Dans ce contexte économique difficile, les banques ont restreint leurs sources de financement.

Pour la réalisation des travaux de la route de Poitiers, des emprunts ont été contractés auprès du Crédit Agricole, du Crédit Mutuel , de la Caisse d'Epargne et de la Caisse des Dépôts et Consignations.